



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2021
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 4 À 20 :00
HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Sonia Lefebvre

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
 - Prévion Achat équipement 2022;
 - Budget 2022 RISISN;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Ministère des Transports – travaux pont de la rivière St-Ludger;
- Programmation TECQ 2019-2024;
- Virée au bout de la rue Tremblay;
- Contrat de déneigement - rues;
- Contrat de déneigement – cours et trottoirs;

Nouveaux dossiers:

- Activités Bang;
- Fête de l'Halloween;

Demandes d'appui :

Demandes de contributions financières :

Correspondance et demandes diverses :

Points divers :

- a) Conseil de l'OMH représentant;
- b) Demande au centre de Services Scolaire Pays-des-Bleuets;
- c) Motion de félicitations aux nouveaux élus;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

01-102021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS sur proposition du conseiller Martin Pelletier,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



02-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois d'octobre tenues les 7 et 20 »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

03-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois d'octobre tenues les 7 et 20 tels que rédigés »

Finance :

• **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 01 au 30 septembre 2021 au montant de 20 055.87\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 septembre 2021 au montant de 13 725.85\$ »

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-102021.

Signé, ce 13 octobre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

• **CDE**

Pas de rencontre en ce moment, madame Fortin mentionne qu'il faut avoir une discussion avec le comité de Milot en rodéo car celui-ci devra être reformé si l'activité continue.

• **RISISN- service incendie :**

Prévision achat d'équipement - 2022

CONSIDÉRANT que le budget pour la mise à niveau des équipements relatif au service incendie est de 42 897.50\$ pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le budget équipement prévoit l'achat de 4 appareils respiratoires et que nous avons affecté le surplus cumulé depuis quelques années afin d'accumuler la somme requise, donc nous disposons d'un maximum de 47 200\$ pour l'achat des appareils respiratoires;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

05-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le budget équipements- RISISN caserne 37 pour une somme de 42 897.50\$ à même le budget 2022, sauf pour la somme représentant les appareils respiratoires qui sera prise à même le surplus cumulé affecté jusqu'à un maximum de 47 200\$ »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-102021.

Signé, ce 13 octobre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Budget 2022 RISISN

CONSIDÉRANT que le conseiller Patrick Bouchard présente le budget 2022, de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord (RISISN), soit un montant global de dépenses de 394 599\$;

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, la quote-part se chiffre à 28 451\$ pour l'année 2022 soit environ 7.21% du budget global;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-102021

« Que le conseil municipal accepte le budget de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur nord, tel que présenté pour un total de 394 599\$ et s'engage à assumer sa quote-part au montant de 28 451\$ pour l'année 2022 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-102021.

Signé, ce 13 octobre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **OMH de Milot**

Rencontre avec monsieur Marc-André Côté, directeur adjoint. Il est discuté d'ajouter une 2^e salle de lavage en haut et il y a actuellement 3 logements de disponibles.

• **Loisirs, culture**

Bibliothèque : AGA avec rencontre ZOOM – Inviter bénévoles avec petit repas pour la présentation de l'AGA et de la personne invitée madame Marthe Laverdière afin de les remercier de leur support lors de l'absence de la responsable et pour leur temps.

MDJ : Difficile d'avoir des bénévoles pour le comité administratif.

Dossiers en cours :

• **Ministère des Transports**

CONSIDÉRANT que la chaussée du pont à l'entrée du village de Saint-Ludger-de-Milot (rivière Saint-Ludger) a une déformation causant des inconforts pour la circulation, et à la limite une source d'irritation pour les usagers qui passent quotidiennement, pouvant à la longue occasionner des bris de véhicules et accidents;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que nous recevons régulièrement des plaintes de la part des usagers quant à la mauvaise condition de ladite chaussée;

CONSIDÉRANT que la route de Milot est l'entrée principale d'accès à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-102021

« Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports d'effectuer les travaux requis le plus rapidement possible afin de sécuriser cette infrastructure et de rendre la chaussée plus confortable pour les usagers. Nous aimerions avoir un échéancier mentionnant quand les travaux sont prévus. »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



• **Programmation TECQ**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

08-102021

« Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle »

« Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 »

« Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation »

« La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme »

« La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. »

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles »

• **Virée au bout de la rue Tremblay**

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique au bout de la rue Tremblay car le chemin arrête abruptement au bout sans disposer d'une virée, ce qui incite les utilisateurs à utiliser le chemin et le terrain de monsieur Gaudreault s'ils ne veulent pas reculer;

CONSIDÉRANT qu'initialement le projet de développement prévoyait un autre accès mais que le projet n'est plus d'actualité étant également compromis par les milieux humides;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

09-102021

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à rencontrer le propriétaire dudit terrain afin de trouver une solution pour assurer un usage sécuritaire au bout de la rue et permettre aux véhicules de services (gratte, autobus scolaire, camion vidange) de pouvoir effectuer un virage sans avoir à reculer. »

• **Contrat de déneigement des rues**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des rues est terminé;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que l'entretien des trottoirs sera dorénavant présenté avec l'entretien des cours municipales les tâches requises ressemblant davantage à celles des cours;

CONSIDÉRANT que le devis sera revu afin de l'actualiser et de le bonifier afin de tenir compte de divers réalités et changements requis;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-102021

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à rencontrer l'entrepreneur local afin de valider son intérêt à prendre un nouveau contrat de déneigement des rues pour une période d'un an »

• **Contrat de déneigement des cours**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des cours est terminé;

CONSIDÉRANT que l'entretien des trottoirs est également requis pour cette année;

CONSIDÉRANT qu'une révision du devis sera faite afin d'actualiser et bonifier le document tenant compte des changements requis pour les diverses cours et trottoirs;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-102021

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à rencontrer l'entrepreneur local afin de valider son intérêt à prendre un nouveau contrat de déneigement »

Nouveaux dossiers :

• **Activité BANG**

CONSIDÉRANT que cette activité permet aux jeunes de faire de l'exercice et demeurer actifs et est très accessible car le service est offert gratuitement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt de la part des parents et qu'il est temps de reprendre les activités BANG tout en respectant les mesures sanitaires requises;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-102021

« Que le Conseil municipal accepte de renouveler l'offre de service offert gratuitement à la population communément appelé Activités BANG pour l'hiver 2021-2022, soit environ une douzaine (12) de semaines. »

• **Halloween**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années les pompiers de Milot s'occupent de la sécurité des jeunes dans les rues lors de la soirée de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que les pompiers distribuent des bonbons à nos jeunes lors de cette activité, et demande la contribution financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un comité c'est formé pour organiser un festival de l'horreur afin d'accueillir les jeunes et leurs parents dans un lieu sécuritaire et convivial assurant une petite activité extérieure dans un espace décoré pour la circonstance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie d'une enveloppe budgétaire potentielle de 2 500\$ auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la réalisation de festivals ou activités communautaires;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



13-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la présentation d'un festival de l'horreur dans le cadre de la fin de semaine de l'Halloween et accorde un budget de 1 500\$ au comité de bénévoles pour une activité qui aura lieu en octobre. Les pompiers seront de la partie et assureront la sécurité des tout-petits dans les rues de la municipalité »

« Une demande d'aide financière sera adressée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour cette nouvelle activité auprès des jeunes dans le cadre du programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux pour une somme représentant 50% des coûts soit 750\$ »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Point divers :

a) Conseil de l'OMH

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer trois représentants au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que nous avons actuellement deux conseillères comme représentantes de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Milot;

CONSIDÉRANT que celles-ci nous mentionnent que madame Nathalie Tremblay est intéressée à siéger sur ce conseil d'administration en remplacement de madame Pauline Tremblay;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-102021

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désigne madame Nathalie Tremblay pour siéger en tant qu'administratrice sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation (OMH) de Saint-Ludger-de-Milot »

• b) Transport scolaire – Patelin-des-Jean

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique reliée au transport scolaire dans le secteur du Patelin-des-Jean;

CONSIDÉRANT qu'il serait imprudent de faire arrêter l'autobus scolaire en bordure du chemin sur l'avenue Levesque pour faire monter ou descendre les enfants car l'entrée 1 du chemin du Patelin-des-Jean se trouve dans un détour donc avec une visibilité réduite pour les véhicules circulant sur l'avenue Levesque;

CONSIDÉRANT que le chemin, entrée 1 du Patelin-des-Jean bénéficie d'un entretien d'hiver dans le contrat de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir un endroit de cueillette des enfants plus sécuritaire à quelques mètres à l'intérieur dudit chemin pour tous et que le transporteur scolaire peut facilement manœuvrer;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



15-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot demande au Centre de Service Pays-des-Bleuets d'analyser cette solution plus sécuritaire pour le transport scolaire des enfants »

• **Motion de félicitations nouveaux élus**

Sur proposition du maire Marc Laliberté,

16-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Qu'une motion de félicitations est adressée aux nouveaux élus par acclamation et un remerciement à madame Sonia Lefebvre pour son travail au sein du conseil. »

Période de questions pour les contribuables

Aucune question dans la salle. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. **17-102021** Il est 20h40

17-102021

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Très.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »